



BULLETIN D'ADHESION

au Groupement des Sylviculteurs du Haut Forez et à Fransylva pour 2026

A remplir et à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre du GSHF

impérativement avant le 28 Février 2026

à : Pend Maurice - 19 Chazelles - St Laurent Rochefort – 42130 Solore en Forez

L'adhésion permet :

- *d'être assuré en Responsabilité Civile pour votre forêt et de bénéficier d'une assistance juridique,
- *d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CRPF,
- *de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire »
- *d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- *de bénéficier des services spécifiques de notre groupement comme l'emprunt de petit matériel forestier ...

Je soussigné (e) Mr, Mme, Melle, _____

Demeurant _____

Tél 1 _____ Tél 2 _____ E-mail : _____@_____

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de :

d'une surface totale de : _____ hectare (s).

Attention : pour le détail des parcelles utilisez le tableau ci-joint. Toute parcelle non inscrite ne pourra pas bénéficier de l'assurance RC comprise dans votre adhésion.

Demande mon adhésion au Groupement des Sylviculteurs du Haut Forez et à Fransylva et règle le montant de la cotisation annuelle à calculer en fonction de la surface de ma propriété, **soit 22 € + 1,35 € par hectare.**

Fait à _____ le _____ Signature _____

Les informations recueillies dans votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser au trésorier de votre groupement.